



## Déclaration des syndicats de la FSU au Conseil d'administration

16 mars 2021

Lors du précédent Conseil d'administration, nous avons insisté sur la nécessité impérieuse, pour l'Etablissement public, de reprendre toute sa place, y compris dans le cadre du plan de développement que nous avons par ailleurs dénoncé tant il est déconnecté de la réalité du réseau aujourd'hui.

**Force est de constater que nous ne sommes pas entendus, pas plus, dans certains cas, que sur le respect des règles de la Fonction publique et de certaines instances.** Citons le dernier comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) où le président a refusé de traiter un point sur le harcèlement. Que se passe-t-il à l'Agence? Nous ne pouvons donc que réaffirmer haut et fort cette urgence à réagir et à revenir aux fondamentaux!

**Quant aux personnels, que vous avez à juste titre cités dans votre introduction M. le Président, qu'on cesse de les considérer comme des variables d'ajustement, voire des dommages collatéraux.** Voici maintenant plus d'un an que beaucoup travaillent sans avoir eu de possibilité de revenir en France, de revoir leur famille ou leurs proches. Là encore, toute la mesure n'a pas été prise lors de nos alertes et nos interventions. Mais le Conseil d'Etat vient de trancher concernant une atteinte aux droits fondamentaux, nous l'avions dénoncée et là encore personne ne nous répondait. On se contente d'appliquer les règles **mais la réalité exige aussi de l'Agence d'être moins fataliste, d'entendre, de défendre ses personnels. Et là le compte n'y est pas!**

Pour prendre deux exemples:

- Sur la **question fiscale en Grèce**, là encore, ce seraient les personnels, avec les ressortissants français, qui pourraient faire les frais d'une lecture selon nous erronée de la Convention de non double imposition. Seront-ils là aussi victimes d'intérêts supérieurs? Que répondez-vous, que faites-vous pour les défendre et les soutenir? **Ce n'est pas en répondant par des menaces sur une action de grève et en en contestant la légalité que l'on défend ses personnels!**
- **Au Liban**, pays en très grande difficulté et dans la durée, des aides substantielles et nécessaires ont été accordées. **Dans le même temps, ce sont des fermetures de postes de détachés qui ont été actées au dernier comité technique.** Et cela ne semble pas suffisant car d'autres se profilent! Est-ce cela le rôle d'un des plus gros opérateurs de l'Etat? L'engagement de ne pas fermer de poste avait pourtant été pris par le Directeur de l'Agence à Beyrouth. Aujourd'hui c'est un autre discours que l'on nous sert, alors quel crédit porter à ces engagements?

Nous demandons un **retour à la prise en compte réelle des difficultés des personnels, à leur soutien là où il est nécessaire et a fortiori urgent.** Ces derniers, indispensables au fonctionnement de l'Agence, tiennent la continuité pédagogique du réseau sur laquelle elle s'appuie. **L'Etablissement public doit cesser de les considérer comme quantité négligeable quand il s'agit de prendre en compte ou de résoudre leurs difficultés.**